

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 109 (1964)
Heft: 2

Rubrik: Chronique suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Préparation de la milice à la guerre

LE PASSÉ

« Il s'arme de sa carabine, alors il se sent souverain », chante le républicain de la chanson. C'est le sentiment que j'éprouvai, il y a un demi-siècle, après avoir, jeune recrue d'infanterie, « touché », à l'arsenal de Morges, mon *fusil* et sa *baïonnette*.

Cet armement était aussi le seul dont disposaient les chefs de groupe, de section et le commandant de compagnie. Ils en garnissaient une *ligne de tirailleurs*, formation utilisée à l'attaque comme à la défense. Les hommes y étaient placés sur un rang, à 1-2 pas d'intervalle, de part et d'autre d'un lieutenant, assisté de deux sergents qui suivaient derrière le centre de chaque demi-section. On s'élançait à l'*assaut* aux accents de « Sempach champ semé de gloire » joué par la fanfare.

A bout de souffle et d'enthousiasme, on formait les faisceaux sur la position conquise sur l'adversaire désarmé par nos « hourras » plus que par nos baïonnettes, car, en fait d'escrime, nous n'avions exercé par mouvements, que « baïonnette-canon » et « Remettez-baïonnette ».

L'*instruction individuelle* comportait le tir, la gymnastique et le drill (position de garde-à-vous, quarts de tour, pas cadencé, porter et reposer l'arme). Dans l'application de ces *exercices en subdivision*, l'ouïe des chefs était pleinement satisfaite par la *simultanéité* du claquement des talons et du bruit des pieds ou des crosses frappant le sol.

Les *mouvements d'ensemble* consistaient en passage de la colonne de marche par 4 à la ligne sur 2 rangs et inversement.

J'ai gardé le souvenir particulièrement désagréable d'une formation *contre la cavalerie*, rappelant le fameux carré des Confédérés. On se formait sur 4 rangs, les 2 premiers à genou. Placé au 3^e rang, j'eus les oreilles assourdies par le tir de mes camarades du 4^e.

Le *service de garde* donnait lieu à une cérémonie minutieusement réglée, rehaussée par la fanfare. Elle aboutissait à « poser » autour de la caserne (comme s'il se fût agit d'une prison), des sentinelles, dont la fonction essentielle consistait à saluer d'un maniement d'arme les officiers.

Réduit à sa plus simple expression, le *service en campagne* de la cp. se bornait au déploiement d'une avant-garde et à l'installation d'avant-postes.

Dans les C. R., la cp. était parfois appelée à participer à de « grandes manœuvres », où l'instruction de la troupe était sacrifiée à celle des états-majors, Nous en savons suffisamment pour comprendre le jugement porté, sur cette préparation à la guerre, par le colonel Sonderegger: en 1914, trois mois furent nécessaires avant que notre armée soit apte à entrer en campagne!

Nous-mêmes avons constaté que les cadres des bat. Lw. mobilisés en 1914, et affectés à la garnison des forts de Saint-Maurice, livrés à eux-mêmes, se bornaient à exercer quelques mouvements de drill et d'ensemble. Malgré leur évidente bonne volonté, ils étaient incapables de concevoir une autre préparation à la guerre. Reconnaisants au commandant de la garnison d'avoir mis à leur disposition un jeune capitaine instructeur, ils s'employèrent, avec un zèle méritoire, à combler les lacunes de leur instruction.

L'introduction progressive des *armes automatiques* vint, les années suivantes, renforcer la puissance de feu de l'infanterie. Les bat. furent dotés de *mitrailleuses* et les cp. de *fusils-mitrailleurs*, sans que la transformation des gr. de fusiliers en gr. Fm. n'aggrave sensiblement la tâche des cadres de la cp. De nombreux *tirs de combats*, parfois d'armes combinées, permirent de parfaire leur entraînement.

LA SITUATION ACTUELLE

Soixante ans se sont écoulés depuis l'époque où l'ER d'infanterie ne durait que 45 jours, temps jugé suffisant pour préparer la cp. à la guerre, avec la seule arme qu'elle possédait, le *fusil*.

Dès lors, la 2^e conflagration mondiale a révélé la puissance de moyens de combat développés ou nouveaux. A l'armement dit « conventionnel », s'est ajoutée la *menace atomique*, à laquelle, pour l'instant, nous ne pouvons parer qu'en organisant la protection, en particulier, de la population civile.

La nécessité de faire face aux moyens conventionnels d'un adversaire nous a engagés à développer les nôtres. Leur augmentation et leur diversité ont entraîné un accroissement tel des connaissances techniques et tactiques des cadres, comme aussi de leur responsabilité que le commandant d'une cp. de chars légers s'en est inquiété. Dans ses « Pensées sur l'instruction des troupes motorisées », parues dans la *Neue Zürcher Zesstung* du 21 octobre 1963, il expose courageusement ses préoccupations. Loin de songer à condamner le système des milices, il ne veut que « le sauver », par une participation plus étroite et plus rationnelle du corps d'instruction.

On ne saurait oublier que l'officier de milice exerce une profession civile, gagne-pain qui, pour lui, a plus d'importance que sa fonction

militaire, à laquelle il ne se prépare pas moins avec la plus grande conscience.

C'est fondé sur l'enseignement théorique de l'EC. et la conduite au combat de la cp., à laquelle on l'a initié à l'ER, qu'il va dorénavant, livré à lui-même, préparer sa cp. à la guerre. A cet effet, il a établi le minutieux programme de travail que ses lieutenants, dûment orientés au Cours préparatoire, appliqueront au C. R. Ce faisant, il instruit ses subordonnés directs et, par leur entremise, la troupe, mais qu'en est-il de sa *formation personnelle*? Il n'est pas donné à chacun d'être un autodidacte: l'étude des règlements et d'ouvrages militaires ne saurait suffire à maintenir son entraînement qui risque, comme aussi sa confiance, de se perdre d'un C. R. à l'autre.

Désireux de remédier à cet état de choses, l'auteur propose d'appliquer aux C. R. un procédé réussi lors d'un Cours d'introduction de chars AMX dans une cp. de chars légers.

Conscient de l'illogisme qu'il y aurait à charger, par exemple, un lieutenant non technicien de l'instruction des radiotélégraphistes, on avait organisé des *classes de spécialistes*, dirigées par des *sous-officiers instructeurs*. On permit de la sorte aux officiers de la milice de se consacrer à la formation des soldats et des combattants.

Ce procédé met à forte contribution le personnel d'instruction. A ce propos, les fâcheuses conditions de travail imposées aux officiers de ce corps sont exposées par l'un d'eux, le major Robert Haener, dans l'ASMZ de mars 1963. On y lit que, appelés d'une école, d'un cours ou d'un service à l'autre, ils n'ont guère le temps d'achever leur tâche et de se préparer à la nouvelle. Afin de mettre fin à ce chassé-croisé qui leur est nuisible, autant qu'à la troupe, le major émet plusieurs suggestions. Nous ne retiendrons que celles qui concordent avec l'opinion du capitaine cité plus haut.

La diversité d'un matériel¹ en constant perfectionnement oblige de confier l'instruction à des techniciens spécialistes, soit à des *sous-officiers instructeurs*. A ces excellents éléments, il conviendrait de confier entièrement l'instruction *technique de la troupe*. La *préparation* tactique des cadres incomberait, dans les ER, à un officier instructeur, adjoint au commandant de l'Ecole.

Un procédé semblable devrait être appliqué dans les C. R.

¹ La liste en est imposante: baïonnette, outils de pionnier, grenades à main, fusils d'assaut (tirant en rafales ou coup par coup, doté de balles lumineuses, de grenades antichars et nébulogènes), mousquetons à lunette (pour tireur d'élite), mitrailleuses, roquettes, fusées, radio et véhicules motorisés (pour faciliter l'exercice du commandement). A cela vient s'ajouter l'appoint éventuel de lance-mines, de lance-flammes, de canons antichars et antiaériens, de mines, de chars blindés, d'aviation et d'artillerie.

* * *

Les vues et les préoccupations des deux officiers que nous venons d'exposer au sujet d'une cp. motorisée en dépassent largement le cadre.

Le chef d'instruction de l'armée en est pleinement conscient. Préoccupé déjà par l'acquisition de *terrains d'exercice* et de *places de tir*, il l'est encore par ce problème d'importance vitale pour notre défense nationale. Il consiste à concilier la *collaboration étroite et rationnelle d'un corps d'instruction qualifié et suffisamment nombreux* avec les *prestations exigibles du citoyen en uniforme*, dont la limite, a-t-il déclaré récemment, est sur le point d'être atteinte.

Colonel Ernest LÉDERREY

Chanteurs de l'armée russe

La présence en Suisse du « Chœur de l'armée rouge » n'a certes pas risqué de modifier ni de compliquer la situation internationale. C'eût été trop demander à ces braves chanteurs et danseurs qui s'apparentent plus aux bateliers de la Volga qu'aux farouches guerriers des steppes russes dont les blindés ont, il y a quelques années, envahi Budapest. Leurs mélodies, si harmonieusement adaptées à l'âme slave, devaient nous inciter davantage à la « coexistence pacifique » qu'à l'évocation de violents combats. Leur large sourire d'enfant... de chœur et leur politesse orientale ont séduit la foule qui se pressait pour les acclamer. Ils ont, du reste, de très belles voix et il n'y a pas de doute que ce spectacle a connu, sur le plan artistique et folklorique, un succès mérité.

Alors pourquoi étaient-ils, aux yeux de certains Helvètes, indésirables? Ils furent pourtant les messagers d'une armée qui, avec d'autres alliés, a gagné la dernière guerre et nous a préservés de la domination hitlérienne. Ah, si le chancelier Erhard nous avait délégué sa fanfare de la « Bundeswehr », on aurait compris! Car l'armée du III^e Reich a été finalement battue et les Suisses ont plutôt tendance à aller au secours des vainqueurs...

Mais il convient de s'entendre, croyons-nous, sur une question de principe. Ou bien nos centres d'attractions internationales (à Lausanne le « Palais de Beaulieu », par exemple) ont estimé judicieux d'accueillir, avec l'assentiment des autorités compétentes, et sans doute pour la plus grande joie de nos communistes de salon le « Chœur de l'armée rouge » dans le cadre de leurs manifestations artistiques

à la suite des Joséphine Baker, Gilbert Bécaud, Johnny Halliday et d'un certain Charles Trenet, ou bien la présence de cette chorale typiquement militaire peut être interprétée, par d'autres, comme une manœuvre de propagande inspirée par le Kremlin?

Car il est bien évident qu'en principe une distinction s'impose entre des artistes individuels qui ne représentent qu'eux-mêmes et une troupe, même si elle ne fait que chanter, relevant d'une armée étrangère et présentée comme telle par une tapageuse réclame. Mais, comme nous ne sommes pas de ceux qui empêchent les autres de chanter ou de danser en rond, nous n'allons pas dramatiser ce cas d'une relative importance.

Toutefois, il est indéniable que la présence en Suisse du « Chœur de l'armée rouge » risque de créer un fâcheux précédent. Car si, demain, le Walter Ulbricht, président de l'Allemagne de l'Est, créateur du « mur de Berlin » à travers lequel les policiers de son régime fusillent des compatriotes qui veulent rejoindre leurs parents à l'ouest, s'avisait de nous envoyer son « Chœur du rideau de fer » nous serions bien embarrassés de le refuser. On ne saurait en effet, logiquement, accepter Moscou et interdire Berlin-Est, Prague ou Varsovie. Sans compter que la Chine rouge doit avoir également des soldats-chanteurs qui pourraient être tentés de venir chez nous après avoir défilé, à Paris, le long des Champs-Élysées.

Il n'en demeure pas moins que le « Chœur de l'armée rouge » a rempli sa mission de charme. Lorsque s'éleva le « Cantique suisse », si noblement chanté par nos lointains visiteurs, une bonne femme, dans la salle, s'écria, bouleversée d'émotion: « Ils le chantent encore mieux que nous »! Ce qui est sans doute la vérité car, dans ce bon Pays de Vaud, on n'a jamais eu l'oreille très musicale. Un autre spectateur avoua le lendemain, dans un journal: « Je ne voulais pas assister à cette manifestation. J'y suis tout de même allé et j'ai été conquis. » *Conquis!* C'est exactement le mot qui s'impose!

Mais pourquoi nous apprenait-on, le même jour de Moscou, que le maréchal Malinovski, ministre de la défense de l'URSS, avait prononcé devant une assemblée d'artistes et d'écrivains un grand discours dans lequel il a violemment critiqué les tendances « pacifistes » dans l'art et la littérature, allocution reproduite, le 11 février, dans *L'Etoile rouge*. Et comment expliquer aussi que les tendres accents de la chorale russe, qui s'est également produite à Genève, n'aient pas retenu sur les bords du Léman le citoyen-camarade Nossenko? A vrai dire, il semble y avoir quelque étrange dissonance dans cette musique dont nous avons toujours cru qu'elle adoucissait les mœurs. Il faudrait, pour la paix du monde, qu'on se mette finalement au même diapason!

Enfin, est-ce que vraiment la chorale de Tolochenaz, l'orchestre de chambre de Goumoens-le-Jux ou la fanfare « Perce-Oreille » de Huémoz ne suffisent pas à attendrir nos cœurs et à élever nos âmes? Ce n'est évidemment pas du Beethoven ou du Mozart, mais sommes-nous à ce point musicalement sous-développés qu'il faille constamment importer des artistes étrangers? Les « échos » de la Venoge sont tout de même plus près de nous que ceux de la Volga! Passe encore pour « Le beau Danube bleu », dont la douce et gracieuse mélodie a enchanté notre jeunesse et continue à nous inciter à une langoureuse détente et à renoncer à tout effort superflu. Et grâce à quoi nous avons le prétexte rêvé de mettre un terme à cette chronique!

R. M.

Chronique française

L'avion-cargo militaire franco-allemand "TRANSALL"

Cet avion est le fruit d'une étroite coopération franco-allemande, qui se poursuit depuis 1957. Les états-majors des deux pays et leurs techniciens ont œuvré en commun pour mettre au point ce type d'avion. L'industrie britannique y a également participé pour la question des moteurs. Actuellement, l'appareil, qui a volé pour la première fois en février 1963, est commandé et construit en série par les forces aériennes françaises. Par contre, il fait encore l'objet de discussion au sein de la Commission de Défense du Parlement allemand.

* * *

Il devient difficile à chacun des pays européens de produire du matériel aéronautique, non pas par incapacité de l'industrie aéronautique du vieux continent, qui demeure de première qualité, mais du fait de l'étroitesse du marché de chacun des pays en cause. Le prix des appareils s'est à tel point accru qu'il en est fabriqué des quantités beaucoup plus restreintes qu'autrefois. A cette situation, la seule solution est la mise en commun de la production. De plus en plus les firmes internationales y viennent d'elles-mêmes. Parfois il s'agit d'une sorte de concours ouvert sous l'égide de l'OTAN, étant entendu que le gagnant devient le « maître-d'œuvre » et associe les autres concurrents à la production. Mais souvent il n'y a pas de règle fixe et la mise en commun se fait au gré des circonstances et des arrangements.